

Rue 89 Bordeaux 23 janvier 2015 par Simon Barthélémy

L'incinérateur de Cenon prolongé, un « vrai scandale »

Alors qu'il devait fermer en 2015, l'incinérateur de Cenon va pouvoir continuer à brûler les déchets jusqu'en 2027, a tranché Bordeaux Métropole. Une aberration à tous les niveaux, dénonce le Collectif Déchets Girondin.

Une fermeture de l'usine d'incinération de Cenon était un temps envisagée pour 2015 par le plan départemental de prévention des déchets. Mais le bureau de Bordeaux Métropole, constitué des maires et vice-présidents concernées par le sujet, lui accorde ce jeudi un (long) sursis, jusqu'en 2027. Il va en outre améliorer le « cachet de l'usine et de son environnement, sur la base de travaux estimés à 1 million d'euros ».

L'agglomération justifie dans un communiqué ce choix, fondé sur une étude du cabinet Merlin, selon laquelle les deux incinérateurs de Bordeaux Métropole – Cenon et Astria à Bègles – « tournent aujourd'hui à plein régime » et assurent « une valorisation énergétique performante des déchets ».

Une fermeture de l'usine de Cenon aurait, d'après l'agglomération, « des conséquences financières non négligeables, alourdissant les coûts de traitement – avec notamment un recours à la mise en décharge – et impliquant des tarifs majorés pour les usagers du réseau de chaleur ».

120 000 tonnes traitées chaque année

L'incinérateur, qui peut traiter 120 000 tonnes de déchets an, alimente en effet le réseau de chauffage des Hauts de Garonne, qui dessert 12 000 équivalents logements. L'énergie est vendue en moyenne à un prix inférieur d'environ 25 % à un chauffage gaz individuel.

Enfin, estime Bordeaux Métropole, « le bénéfice environnemental de cette fermeture ne paraît pas non plus démontré. (...) Cet équipement a fait l'objet d'importants travaux de mise aux normes en 2006, notamment en matière de traitement des fumées. D'après les rapporteurs, il est susceptible de fonctionner jusqu'en 2025, sans investissement majeur ».

Pour Alain Blanc, du [Collectif Déchets Girondin](#), cette décision est « un véritable scandale » :

« On savait que la communauté urbaine voulait repousser la fermeture de l'incinérateur, et on pouvait penser qu'elle le ferait en 2020, à expiration du contrat de délégation de service public (avec Soval, une société du groupe Veolia). Mais on aurait jamais imaginé qu'elle pousserait jusqu'à 2027. »

Le militant écologiste dénonce « une aberration à tous les niveaux ». D'un point de vue sanitaire, d'abord, il rappelle que l'usine est proche d'une école et d'un gymnase, et que si

l'installation respecte les seuils d'émission de dioxine, celles-ci ont selon certains scientifiques des effets sans seuils, c'est à dire potentiellement nocives même à faible dose.

Aspirateurs à ordures

Autre entorse à l'environnement selon Alain Blanc : alors que le Grenelle de l'environnement a acté une réduction de 7% par an des tonnages de déchets, en privilégiant le recyclage et la prévention, non seulement les incinérateurs de Bègles et Cenon contribuent à éliminer des matériaux valorisables, mais ils font office d' « aspirateurs à déchets » :

« Leur surcapacité est démontrée, ils ont demandé à ce que leur zone de chalandise soit augmentée car ils n'avaient pas assez avec les déchets de l'agglomération pour faire fonctionner les fours ! »

En effet, selon les chiffres de Bordeaux Métropole, le seul incinérateur de Bègles, capable de brûler 260 000 tonnes par an, suffirait à éliminer les 208 000 tonnes de déchets ménagers produits dans les 28 communes de la métropole »...

Ses opérateurs (filiales de Veolia à Cenon, de Suez à Bègles) « importent » 75 000 tonnes de déchets ménagers produits hors de Bordeaux Métropole. Un comble : plus ses habitants réduisent leurs déchets grâce aux progrès du tri sélectif ou du compostage, plus les incinérateurs doivent dénicher des ordures ailleurs pour être viables.

Mâchefers à cheval entre deux départements

En revanche, l'agglomération doit « exporter » ses mâchefers, les cendres après l'incinération, et qui représentent le quart du tonnage des déchets. Selon le collectif écologiste, ce sont environ 100 000 tonnes de ces résidus très polluants qui sont envoyés à Bédénac, en Charente-Maritime,

« Ils y sont maturés, c'est à dire que les métaux lourds qu'ils contiennent sont transformés afin de ne plus être solubles dans l'eau, et être utilisables comme matériaux en sous-couche routière. La CUB n'a rien fait pour se doter d'un tel centre de maturation des mâchefers, à part une tentative avortée à Bassens. »

Ainsi, l'incinération ne fait pas disparaître les déchets en fumée : elle ne fait que déplacer les problèmes.